



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Dénomination de l'école de Toga en hommage à Léo Micheli

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 36

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPAIZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Dans le cadre de sa politique mémorielle et de sa volonté de valoriser l'histoire de la Corse, la Ville de Bastia souhaite rendre hommage à Monsieur Léo Micheli, enfant de la cité et plus jeune responsable de la Résistance corse, dont l'engagement constitue un exemple pour les générations actuelles et futures et dont le parcours continue d'incarner les valeurs de liberté, d'engagement et d'humanisme.

Né à Bastia en 1923, « Léo » Micheli, de son vrai nom Étienne-Louis Micheli, fut l'une des grandes figures de la Résistance insulaire. Jeune militant communiste, il s'engagea très tôt dans la lutte antifasciste puis dans la clandestinité. Il fut l'un des principaux organisateurs de l'insurrection de septembre 1943 ayant conduit à la Libération de la Corse, faisant de l'île le premier territoire français libéré.

Malgré son jeune âge, il fut rapidement intégré aux structures décisionnelles de la Résistance. Sa grande culture politique lui permit de participer à l'élaboration de l'orientation stratégique du Front National et du Parti Communiste corse clandestin. Il rédigea notamment l'« Appel au peuple corse » du 1er mai 1943, exhortant la population à se libérer elle-même de l'occupation fasciste italienne et du régime de Vichy. Il participa également activement à la prise de Bastia le 9 septembre 1943.

Après la guerre, il poursuivit son engagement politique et mémoriel autour de la Résistance corse. Il est décédé en 2021 à l'âge de 97 ans.

Mais Léo Micheli fut également, toute sa vie, un homme de culture profondément attaché à l'émancipation par le savoir, l'éducation et la transmission. Passionné de littérature, de philosophie, d'art et d'histoire, il considérait la culture et l'école comme des instruments essentiels de liberté individuelle et collective.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le procès-verbal du Conseil de l'école de Toga du 29 juin 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant le choix de cette école revêtant une portée hautement symbolique. Situé à Toga - quartier ouvrier et populaire qui eut à souffrir particulièrement des destructions liées aux combats de septembre-octobre 1943, l'établissement constitue un espace particulièrement pertinent pour transmettre aux jeunes générations l'héritage de Léo Micheli et, au-delà, les valeurs portées par celles et ceux qui se sont engagés pour la liberté ;

Considérant le travail de mémoire et de transmission indispensable auprès des jeunes générations ;

Considérant cette dénomination permettant d'inscrire durablement dans le quotidien des élèves le souvenir d'un homme libre, profondément attaché à la dignité humaine, à la fraternité et à la démocratie ;

Considérant cette démarche s'inscrivant également dans le cadre des commémorations de la Libération de la Corse prévues en octobre 2026 ;

Considérant qu'à cette occasion, il est proposé aux équipes enseignantes de conduire un travail pédagogique avec les élèves autour de l'histoire de la Résistance, de la Libération de la Corse et du parcours de Léo Micheli, afin de transmettre aux jeunes générations les valeurs de liberté, d'engagement et de citoyenneté ;

Considérant la proposition de renommer l'école actuellement dénommée « Georges Charpak » en « Léo Micheli », en hommage à cette figure majeure de la Résistance corse.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gilles SIMEONI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI, Madame Marie-Claire POGGI, Monsieur Matthieu RICCI, Madame Hélène SALGE, Madame Josepha OLIVESI, Monsieur

Jean-Martin MONDOLONI, Monsieur Nicolas BATTINI, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus.

Article 1:

- **Approuve** la dénomination suivante de l'école de Toga : « Léo Micheli » en lieu et place de « Georges Charpak ».

Article 2 :

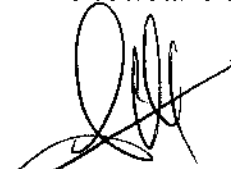
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Article 3 :

- **Décide** de modifier les règlements intérieurs concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026



Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.